

# **Point sur les Stratégies Sport Santé et dispositifs d'accompagnement**

*Conférence Inovaé – 26 mai 2025*

Marion ELISSALDE, Référente Nutrition ARS N-A  
Richard LABARTHE, Référent sport santé bien-être, DRAJES N-A

# Stratégies SSBE nationale et régionale en révision

Formalisation des bilans, et élaboration en cours

## Au niveau national

Appui sur des rapports d'experts et scientifiques (« Delandre », « Mailler les réseaux sport santé »)

La SNSS2 devra permettre de :

- ✓ Lutter contre les comportements sédentaires et l'inactivité physique, afin de rapprocher les comportements des Français des recommandations de l'OMS en la matière ;
- ✓ Favoriser le recours à l'activité physique adaptée à des fins thérapeutiques afin d'améliorer l'état de santé des Français et de contribuer à réaliser des économies de dépenses de santé.

Calendrier : consultation d'ici fin juin, parution en septembre

## Au niveau régional

Déclinaison des 2 axes annoncés de la SNSS2

Priorisation du public jeune

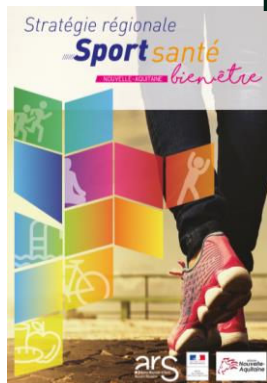
Calendrier : bilan et nouvelle SRSSBE au dernier

trimestre 2025

2024	Financements SSBE	dont PEPS/MSS
ARS	1 884 894 €* <sup>*</sup>	1 628 632 €
DRAJES	939 194 €	796 000 €
	2 824 088 €	2 424 632 €

\* hors AP PA/PH, éducation nutritionnelle

STRATÉGIE  
NATIONALE  
SPORT  
SANTÉ  
2019-2024



# Promouvoir l'AP et lutter contre la sédentarité

Des dispositifs complémentaires pour accompagner tout au long de la vie



# Favoriser le recours à l'APA à des fins thérapeutiques

## Cadre législatif

LOI n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France

Décret n° 2023-234 du 30 mars 2023 relatif aux conditions de prescription et de dispensation de l'activité physique adaptée

Décret n° 2023-235 du 30 mars 2023 fixant la liste des maladies chroniques, des facteurs de risque et des situations de perte d'autonomie ouvrant droit à la prescription d'activités physiques adaptées

**Actualité** : Arrêté du 25 avril 2025 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de la santé publique.

## Définition du parcours de santé centré sur l'AP

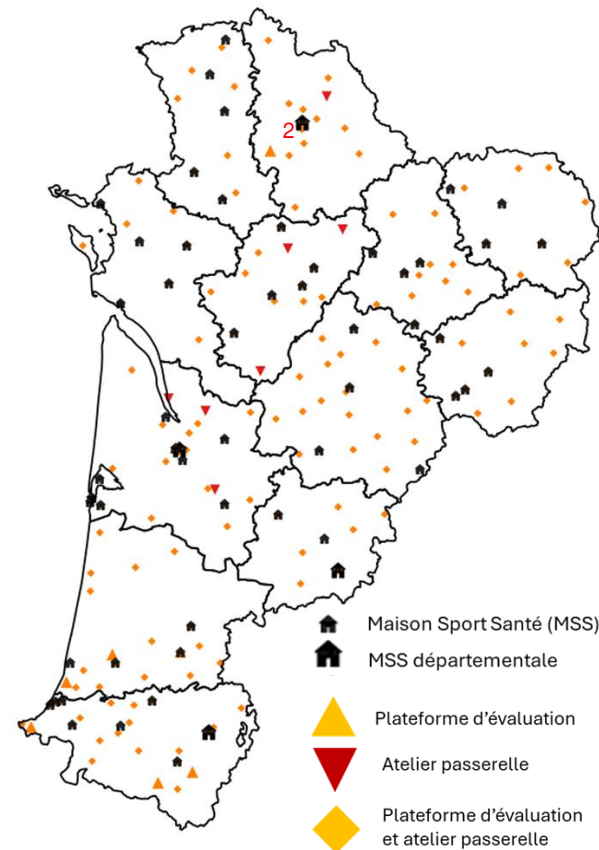
Guide HAS « Consultation et prescription médicale d'APA à des fins de santé chez l'adulte »



Un cadrage régional formalisé du parcours.  
Un maillage de mise en œuvre

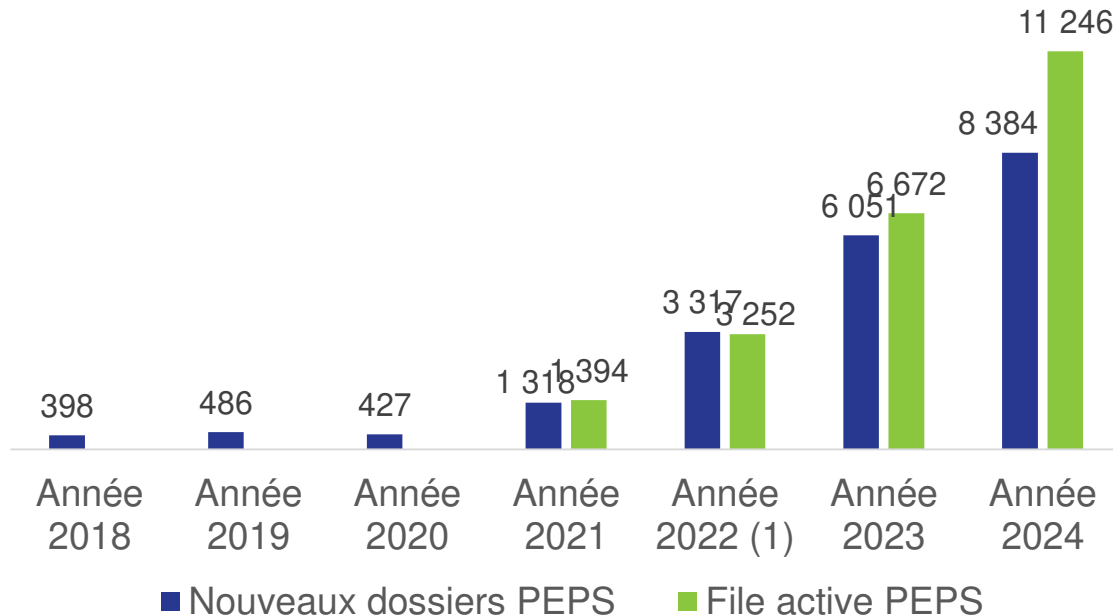
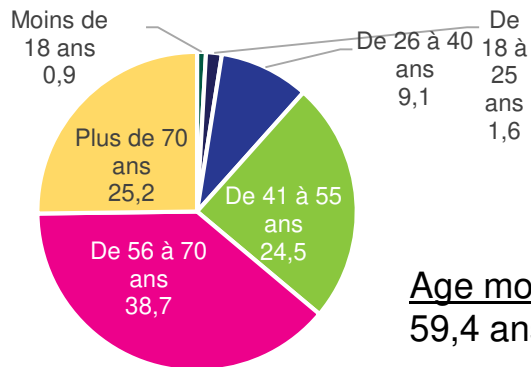


Un des vecteurs de mise en œuvre de ce  
parcours



## Nouveaux bénéficiaires et file active du PEPS en depuis 2018

Plus de 20000 personnes prises en charge depuis 2018, dont 71% en 2023-2024



Coût total PEPS: 2 504 632€, soit 299€/patient



Rechercher une activité Evaluation complémentaire Déposer une demande d'adhésion

1548 activité(s)

- Ateliers Passerelle ● Pratique encadrée Élan
- Pratique encadrée Déclic
- Plusieurs pratiques (Passerelle, Élan, Déclic)
- E Lieux d'évaluation complémentaire

Afficher les lieux d'évaluation complémentaire

Localisation de l'activité

Indiquez une adresse ou cliquez sur l'icône

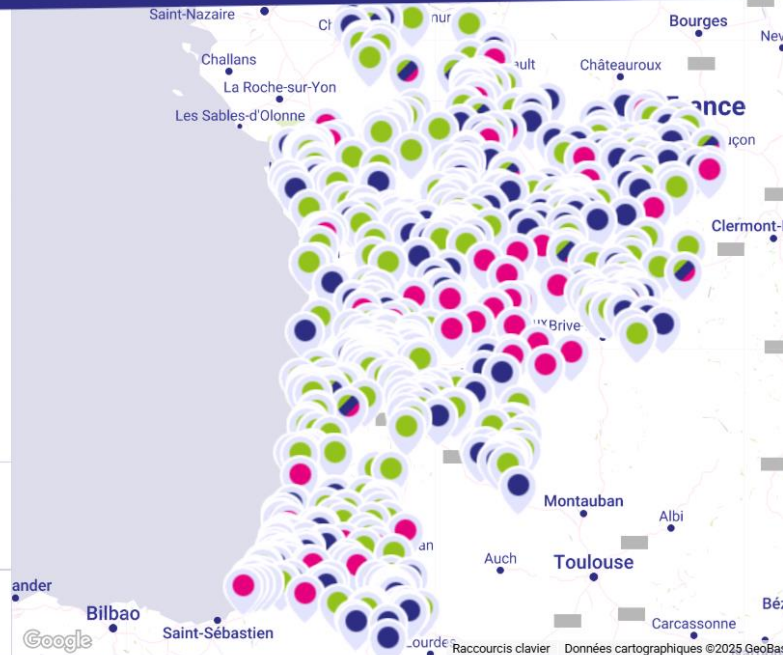
5km 10km 15km 20km

Jours de la semaine

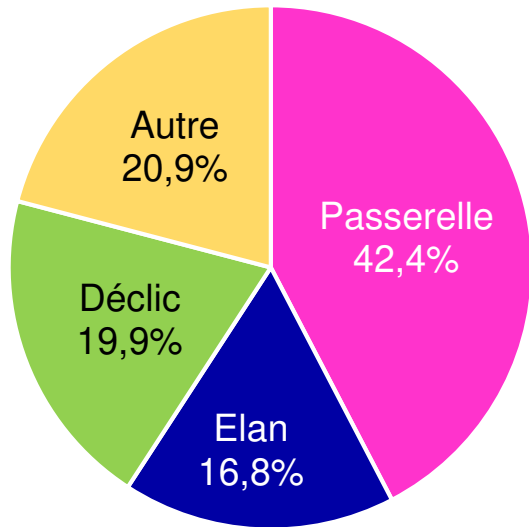
Choisissez les jours de la semaine

Type d'activité

Choisissez un type d'activité



## Répartition des orientations des nouveaux inclus 2018 à 2024 (pour 100 nouveaux inclus)



-1607 activités référencées : 163 Passerelles, 482 Élan, 962 Déclic  
 -911 structures